

Consultations prébudgétaires – 2014-15

Commencer à corriger le sous-financement des transports collectifs

L'objectif des trois propositions ci-dessous est d'assurer le maintien des actifs des infrastructures de transports et d'atteindre les objectifs de développement des transports collectifs. L'approche vise à bonifier le Fonds vert et à combler le manque à gagner prévu dans le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT).

En mai 2013, une déclaration pour la mobilité durable a été cosignée par une trentaine d'organismes dont l'Union des municipalités du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Ordre des architectes du Québec, l'Association du transport urbain du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et TRANSIT. Les signataires ont demandé de majorer de 1 milliard de dollars par année, pendant dix ans, les sommes investies dans les infrastructures de transport en commun au Québec.

1- INFRASTRUCTURES (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC)

- a. Suspendre le développement du réseau routier supérieur dans les centres urbains. Rediriger les sommes vers le maintien des infrastructures de transports et le développement prioritaire des transports collectifs¹. Cette suspension permettrait de réallouer environ 1,5G\$ d'investissements dans les 3 prochaines années;
- b. **Maintenir le transfert de 1 milliard**, annoncé en février, pour l'entretien des transports collectifs;
- c. Dans le cadre de l'engagement de réinvestir 1,5G\$ par an au Plan québécois d'infrastructures, la moitié des réinvestissements transports devra être allouée aux transports collectifs, de manière à **rééquilibrer les investissements transports à une répartition de 30% en transports collectifs** et de 70% en routier;
- d. Accroître la taxe sur l'essence d'au moins 2 cents/litre pendant cinq ans pour mieux capitaliser la portion transports collectifs du FORT;

2- INFRASTRUCTURES (MUNICIPALITÉS)

- a. Rappeler au budget que la future Entente Québec-Municipalités devra donner le pouvoir aux municipalités et régions métropolitaines de dégager des sources de financement supplémentaires pour financer leur part des infrastructures;

3- DÉVELOPPEMENT DES SERVICES – ATTEINTE DU + 30% D'OFFRE DE SERVICE EN 2020

- a. Réitérer clairement au budget que **les 2/3 des sommes annuelles versées au Fonds vert seront consacrées au développement de l'offre de service** en transports collectifs;
- b. Maintien du Programme d'aide gouvernementale aux sociétés de transport collectif et bonification dès l'an prochain, à même l'augmentation des revenus du Fonds vert;

Québec devra également obtenir une hausse des contributions fédérales: par un financement accru pour les transports collectifs aux programmes d'infrastructures (Chantiers Canada); par le transfert de l'ensemble des 5G\$ de recettes de la taxe fédérale d'accise sur l'essence aux provinces et le maintien de la règle du 25% de financement de la SOFIL aux transports collectifs. Aussi, le gouvernement doit, à moyen terme, mettre en place un réseau de péages pour compenser la perte de revenus de taxe sur l'essence liée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.

¹ En 2011, la Fédération des chambres de commerce du Québec, TRANSIT et l'Association pour la santé publique du Québec ont demandé de [suspendre le développement de nouvelles infrastructures routières](#) et de réaffecter les sommes à la réfection du réseau routier et à la réfection et au développement des transports collectifs. En 2014-15, Transport Québec investit toujours 700 M\$ en développement du réseau routier.